

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 21 septembre 2018**

Le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT, à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni à Jarrier, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Membres présents : Jean-Paul MARGUERON, Pierre-Marie CHARVOZ, Philippe GEORGES, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Ségolène BRUN, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Jacky ROL, Marc TOURNABIEN, Franck LEFEVRE, Corinne COLLOMBET, Georges RICCIO, Maurice CATTELAN, Sophie VERNEY, Jérôme ROBERT, Pascal DOMPNIER, Yves DURBET, Danièle BOCHET, Marc PICTON, Colette CHARVIN, Robert BALMAIN, Pascal SIBUE, Gilbert DERRIER, Michel CROSAZ, Anne CHEVALLIER, Jean-Michel REYNAUD.

Membres absents : Sandrine TESTON (procuration Philippe GEORGES), Dominique JACON (procuration Jean-Paul MARGUERON), Jean-Claude PETTIGIANI (procuration Michel BONARD), Françoise MEOLI (procuration Lucie DI CANDIDO), Valérie DENIS (procuration Pierre-Marie CHARVOZ), Evelyne LESIEUR (procuration Marc TOURNABIEN), Hélène BOIS (procuration Georges RICCIO), Bernard COVAREL (procuration Pascal DOMPNIER), Jean DIDIER, Philippe FALQUET, Gabriel COSTE (procuration Ségolène BRUN).

Secrétaire de séance : Sophie VERNEY

Date convocation : 14 septembre 2018

Conseillers en exercice : 43

Présents : 32

Votants : 41

**Délibération n° 20180921\_06****RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) – ANNÉE 2017**

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'en application du *Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-5, L 1411-13 et D 2224-1)*, il est tenu de présenter au Conseil Communautaire les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS).

Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ces services.

Ces rapports sont ensuite mis à disposition du public, au service de l'eau, dans les quinze jours suivant leur présentation devant le Conseil Communautaire. Un exemplaire est également adressé au représentant de l'État, pour information.

Les rapports concernent :

- le service exploité en régie (gestion directe) sur les communes d'Albiez-Le-Jeune, Albiez-Montrond, Jarrier, Saint-Pancrace et Saint-Sorlin-d'Arves.
- le service exploité en délégation de service public (DSP) sur les communes de Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et Villarembert.

Monsieur le Président présente ces rapports annuels à l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2017.

Le Président,  
Jean-Paul MARGUERON

